

Le collège François Rabelais de Poitiers, lauréat du concours international « Dis-moi dix mots »

mercredi 28 mai 2014, par [lpe](#)

Les élèves du collège François Rabelais de Poitiers, lauréats du concours international « Dis-moi dix mots... à la folie ».

« Dis moi dix mots » est un concours international organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture et de la communication.

Les élèves de 5ème du collège François Rabelais de Poitiers (86) se sont brillamment distingués lors de ce concours en remportant le 1er prix ex aequo.

Le jeudi 15 mai dernier, élèves et professeur étaient parmi les 11 lauréats primés dans la grande salle des séances de la très prestigieuse Académie française (Institut de France). Plus de 295 projets, en France et à l'étranger furent présentés à ce concours.

Initiée par le ministère de la culture et de la communication (Délégation générale à la langue française et aux langues de France),

et relayée par le ministère de l'éducation nationale, "Dis-moi dix mots" est une opération nationale de sensibilisation à la langue française

organisée autour du 20 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie.

Cette année le concours incitait les collégiens et lycéens à faire jouer leur imagination et à expérimenter les supports divers et variés (livres, recueils numériques..) sur la thématique « Dis-moi dix mots.. à la folie ».

C'est avec les mots Ouf, Charivari, Hurluberlu, Enlivrer(s'), Timbré, A tire-larigot, Tohu-bohu, Faribole, Zigzag, ambiance que les collégiens poitevins se sont distingués en réalisant un livre accordéon de 10 poèmes richement décoré de dessins, de peintures et de collages. Chaque poème écrit par les élèves s'inspirait de l'œuvre d'un auteur ou d'un mouvement artistique ayant servi de référence culturelle pour illustrer les mots du concours.

Le collège de Poitiers figurait parmi les 11 lauréats récompensés, ils ont terminé premier ex aequo avec le collège Notre-Dame-de-la-Clarté de Baud, de l'académie de Rennes.